



Rapport sur les forêts d'un lot public de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



Rapport sur les forêts d'un lot public à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Réalisé par :



Chargé de projet : André Goulet, ing.f. OIFQ 95-063, M.Sc., médiateur accrédité IMAQ

Cartographie et rédaction : André Goulet, ing.f. OIFQ 95-063, M.Sc., médiateur accrédité IMAQ

Équipe de projet :

- Marie-Claude Bonneville, Professionnelle en ressources renouvelables et en changements climatiques, M.Sc., D.A.A., Institut des territoires
- Isabelle Marcoux, Géographe, B.Sc. *honor*, DESS A.A. et médiatrice accréditée, Institut des territoires
- Samuel Cyr, biologiste

Dossier : 26-023-STEMAR

Pour : Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Déposé le 11 septembre 2026

Référence à citer : Institut des territoires, 2026. Rapport sur les forêts d'un lot public à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 9 pages

TABLE DES MATIERES

1.	Faits saillants	3
2.	Lot étudié et mandat	3
3.	Attributs écologiques.....	6
4.	Conclusion et recommandations	7
	RÉSERVES ET LIMITES	8

1. FAITS SAILLANTS

Le lot étudié :

- Ne comporte pas, ou très peu, de forêts anciennes au sens que lui donne le MRNF ;
- Présente beaucoup de vieilles forêts migrant vers le stade de forêt ancienne ;
- Est sillonné de plusieurs sentiers plus ou moins entretenus. Le territoire comporte un bon potentiel récréatif ;
- Ne présente pas ou peu de perturbations d'origine anthropique (coupe partielle, feu) et naturelle (feu, verglas, épidémies, chablis, etc.) ;
- Présente une trame de milieux humides à haute valeur de conservation ;

2. LOT ETUDIE ET MANDAT

- Territoire d'étude : lot public faisant partie de l'Unité d'Aménagement (UA) 06151 ;
- Vocation du lot au Plan d'affectation des terres publiques des Laurentides : Utilisation multiple ;
- Municipalité : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, MRC des Pays-d'en-Haut ;
- Droits consentis : garantie d'approvisionnement (GA) ;
- Superficie totale de 250,5 hectares : 100 % du territoire de tenure publique ;

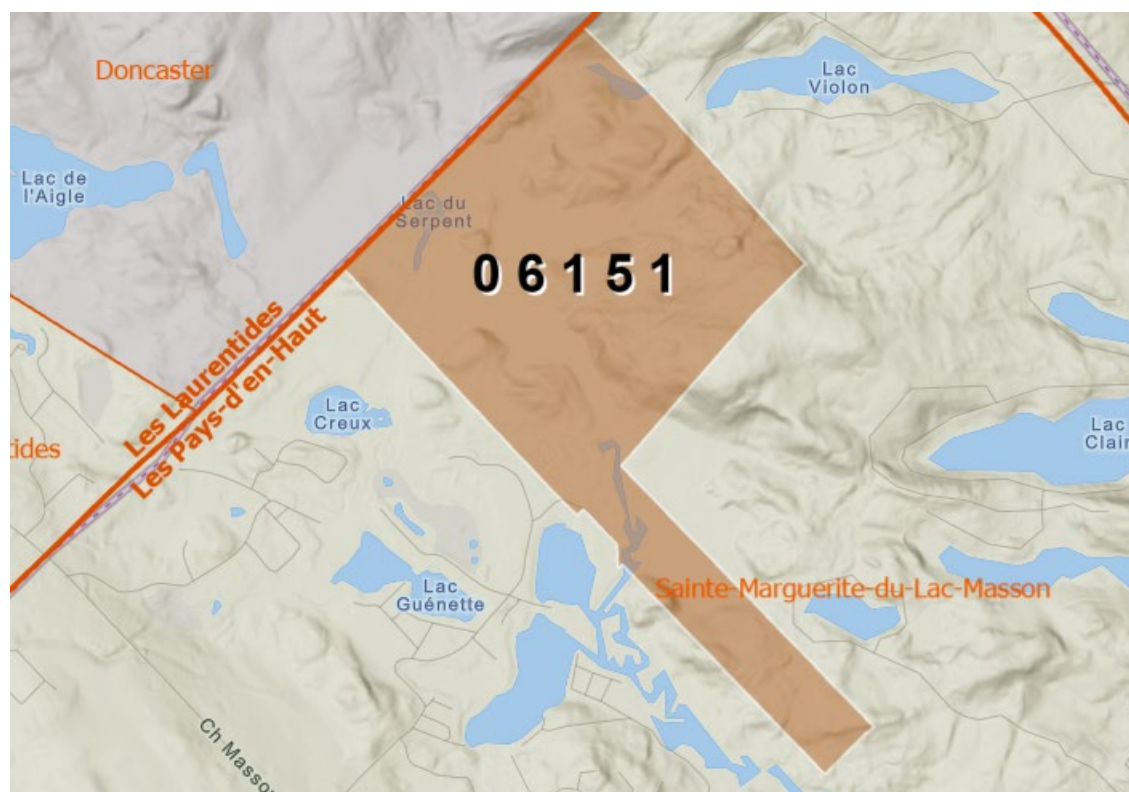


FIGURE 1 : TERRITOIRE À L'ÉTUDE (SOURCE : SIG.MRCAL.CA)

Le territoire à l'étude est pressenti pour subir des coupes partielles planifiées par le MRNF dans un horizon de 2 à 5 ans (Figure 2). Il fait aussi l'objet d'une demande de protection dans la cadre du récent appel à projets d'aires protégées organisé par la SNAP Qc. À l'heure d'écrire ces lignes, le CRE Laurentides pilote ce dossier qui en est à l'étape de concertation régionale.

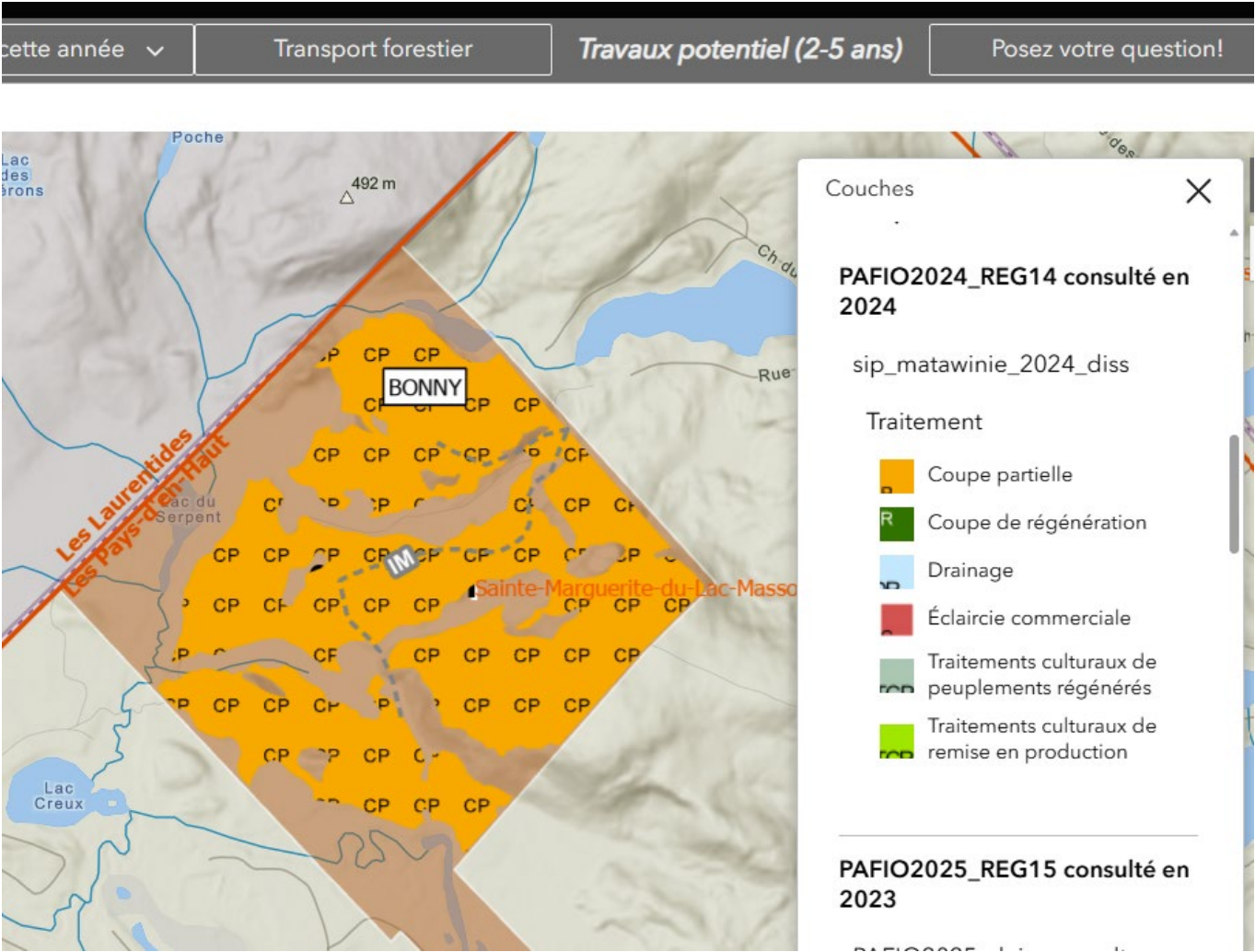


FIGURE 2 : INTERVENTIONS SYLVICOLES PRESENTIES SUR LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE D'ICI 2 À 5 ANS (SOURCE : SIG.MRCAL.CA)

L'objectif du mandat est de documenter la forêt et le territoire, et notamment la présence de forêts anciennes. Dix-sept (17) placettes échantillons ont été implantées sur le territoire afin de mesurer les attributs écologiques des milieux naturels terrestres, et notamment des vieilles forêts. Ces inventaires ont été réalisés par l'Institut des territoires en juin 2026 (Figure 3).

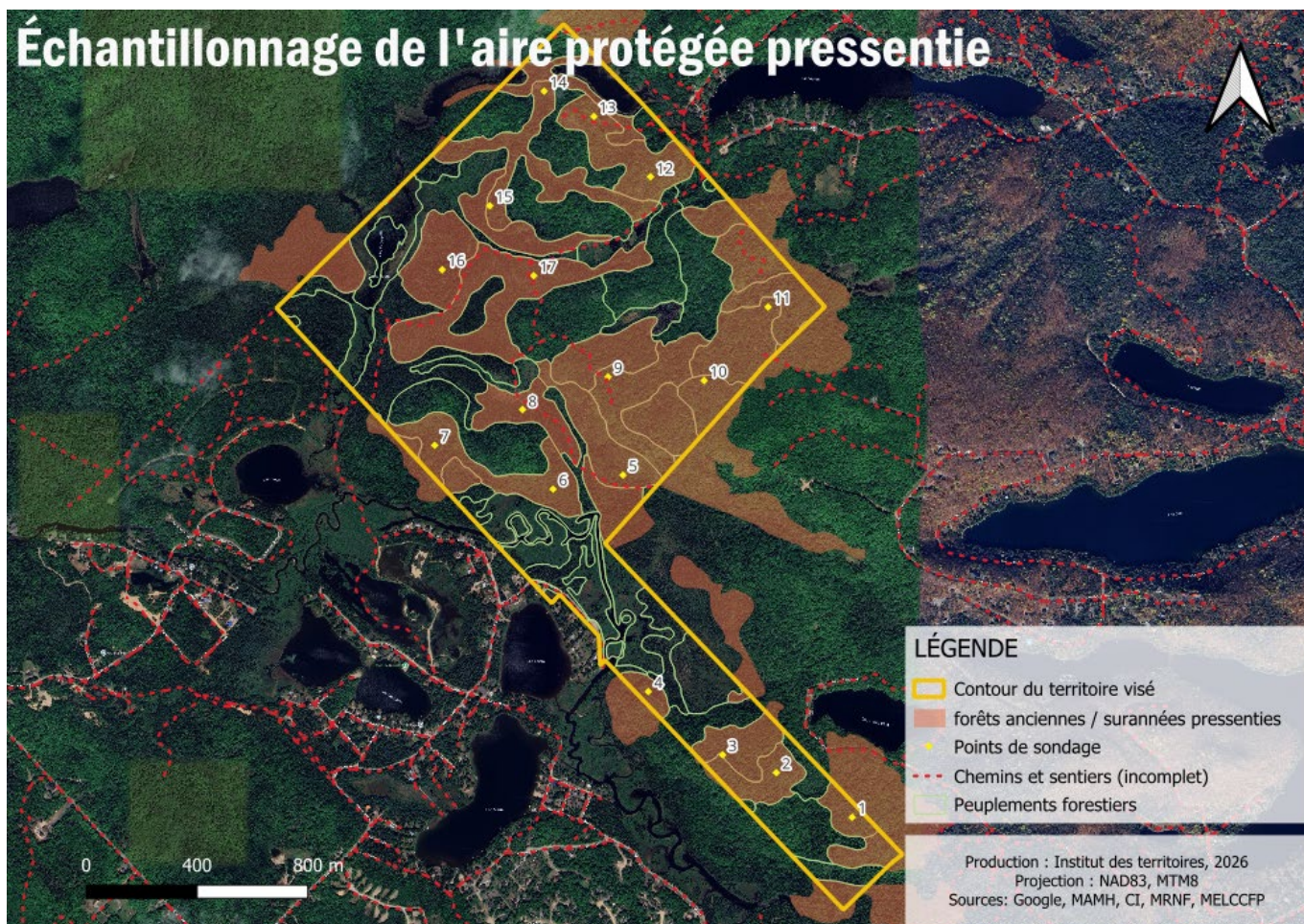


FIGURE 3 : ÉCHANTILLONNAGE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

3. ATTRIBUTS ECOLOGIQUES

La section qui suit présente les résultats d’inventaires écologiques réalisés par l’Institut des territoires en juin 2026. La figure suivante montre les attributs écologiques recensés dans chaque parcelle au terrain.

Tableau 1. Résumé des attributs écologiques dans chaque parcelle-échantillon

No Parcelle-échantillon	Résumé des attributs écologiques
1	Érablière à sapin, jeune inéquienne. Régénération abondante. Aucun signe de forêt ancienne. Très utilisé par l’original. Brout. Plusieurs chicots de longue durée. Chemin forestier présent.
2	Érablière, jeune inéquienne. Régénération abondante. Aucun signe de forêt ancienne. Très utilisé par l’original. Brout. Plusieurs chicots de longue durée. Bon potentiel acéricole.
3	Érablière, vieille inéquienne. Régénération abondante en bois d’original. Aucun signe de forêt ancienne. Très utilisé par l’original. Brout. Plusieurs chicots de longue durée.
4	Très jeune peuplement de très faible densité (10 ans) issu d’un chablis sévère. Régénération abondante. Aucun signe de forêt ancienne. Brout. Plusieurs chicots de longue durée.
5	Peupleraie à sapin et érable, jeune inéquienne. Régénération abondante en érable à sucre. Signes de chablis partiel. Aucun signe de forêt ancienne. Très utilisé par le cerf. Brout. Plusieurs chicots de longue durée.
6	Érablière, jeune inéquienne. Régénération abondante. Aucun signe de forêt ancienne. Utilisé par l’ours. Brout. Quelques chicots de courte et longue durée. Sentier à proximité. Potentiel acéricole d’avenir.
7	s.o.
8	Pessière noire, 50 ans. Régénération moyenne. Aucun signe de forêt ancienne. Quelques chicots de courte durée. Chemin forestier présent.
9	Érablière, jeune inéquienne. Régénération abondante en érable à sucre. Aucun signe de forêt ancienne. Quelques chicots de courte durée. Potentiel acéricole moyen.
10	Érablière, vieille inéquienne. Régénération abondante en hêtre à grandes feuilles. Aucun signe de forêt ancienne. Présence de chicots de longue durée. Présence de grands pics et de paruline à gorge noire. Proximité d’un petit secteur pouvant présenter des attributs de forêts anciennes. Potentiel acéricole moyen.
11	Érablière, vieille inéquienne. Régénération abondante en hêtre à grandes feuilles. Aucun signe de forêt ancienne. Présence de chicots de longue durée. Présence de paruline couronnée, de paruline à gorge noire, de paruline verte. Proximité d’un sentier. Signes de vieilles coupes partielles. Potentiel acéricole moyen.
12	Érablière, vieille inéquienne. Régénération moyenne. Aucun signe de forêt ancienne. Absence de chicots. Présence de grands pics. Proximité d’un sentier. Signes de vieilles coupes partielles. Potentiel acéricole élevé.
13	Érablière, jeune inéquienne. Régénération bonne en érable à sucre. Aucun signe de forêt ancienne. Quelques chicots de longue durée. Présence de grands pics, viréo aux yeux rouges, de paruline à collier et de paruline noir et blanc. Proximité d’un sentier. Potentiel acéricole élevé.
14	Érablière, bi-étagée : 30 ans et 90 ans. Régénération bonne en érable à sucre. Aucun signe de forêt ancienne. Quelques chicots de longue durée. Présence de grands pics. Proximité d’un sentier. Potentiel acéricole d’avenir.
15	Feuillu intolérant à sapin, 90 ans. Régénération bonne en érable rouge. Aucun signe de forêt ancienne. Quelques chicots de courte durée. Présence de bleuets et de shaga sur bouleaux. Proximité d’un sentier.
16	Sapinière dense, 30 ans. Régénération faible. Très utilisé par l’original. Quelques chicots de courte durée. Proximité d’un sentier. Aucun signe de forêt ancienne. Proximité d’un très petit secteur pouvant présenter des attributs de forêts anciennes.
17	Pessière noire, 50 ans. Régénération moyenne en érable rouge. Aucun signe de forêt ancienne. Quelques chicots de courte durée. Présence de paruline à joue grise et de paruline du Canada. Bleuets. Chemin forestier présent.

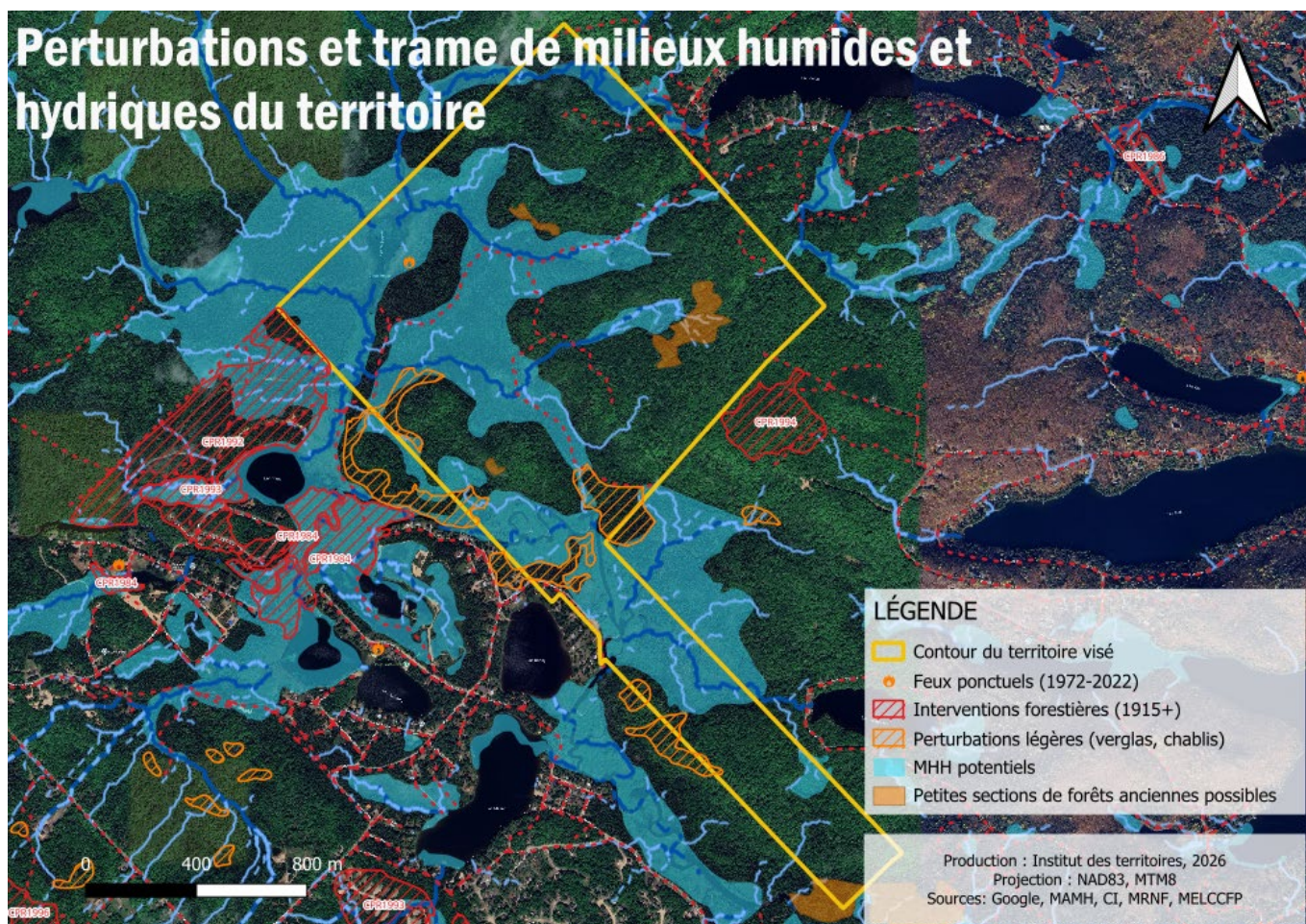


FIGURE 4 : PERTURBATIONS ET MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES SUR LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La valeur écologique du territoire tient à son haut degré de naturalité et d'intégrité écologique. Oublié par les perturbations naturelles et anthropiques, isolé sur le plan hydrologique, les forêts étudiées migrent lentement vers des stades de forêts anciennes. Le territoire renferme aussi un potentiel acéricole intéressant et compatible avec certains statuts d'aire protégée. Le milieu est aussi caractérisé par une trame de milieux humides qui contribuent à la qualité de l'eau de la rivière Doncaster et de la rivière du Nord.

Contigu à la Réserve Doncaster et connecté à la Réserve de biodiversité projetée du mont Kaaikop, ce territoire présente des attributs très intéressants comme aire protégée.

RÉSERVES ET LIMITES

Dans le cadre du présent mandat, l'Institut des territoires (IdT) s'engage envers son client à une obligation de moyens. Les conclusions et avis professionnels du projet, document, étude ou rapport ne devront ou ne doivent pas être considérés comme des avis légaux.

DROITS, RESPONSABILITÉS, DEVOIRS ET CONTRÔLE-QUALITÉ

L'IdT agira pour le client de façon professionnelle et apportera dans l'exécution des services que lui a confiée le client, le soin, la compétence, l'attention, l'habileté et la diligence qui prévalent habituellement dans l'exécution de services relatifs à des projets similaires au présent projet.

Le contrôle de la qualité à chacune des étapes de production sera ou a été rigoureux. Il est validé par le chargé de projet qui chapeaute l'ensemble des étapes de l'échéancier en collaboration avec le chargé de l'administration chez l'IdT. Des suivis hebdomadaires à l'intérieur chez l'IdT sont aussi mis en place pour le développement des projets permettant ainsi de synchroniser les différentes expertises mises à profit dans le cadre de ces derniers, et il en sera de même pour la gestion de l'occupation transitoire.

La qualité des échanges avec les citoyen.nes, les parties prenantes, les groupes d'intérêt et les occupants constitue un des principaux défis du travail de communication et de médiation territoriale. C'est pourquoi l'IdT apporte une attention particulière aux processus de contrôle de qualité concernant les échanges et aux communications relatifs aux projets qu'elle met en œuvre. L'équipe de l'IdT fait un suivi interne régulier pour tous ces projets et est très proactif si des enjeux potentiels sont soulevés, il en sera de même pour le présent mandat.

Afin de garantir la qualité des rapports produits par l'IdT, l'organisation adaptera sa méthodologie actuelle en fonction des besoins du client et selon les objectifs, l'échéancier et les budgets définis au mandat. L'IdT prend toutes les dispositions de révision nécessaires afin d'assurer la qualité des informations obtenues, des fichiers et des rapports produits dans le cadre de son mandat.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Le respect du client de l'IdT offre la rigueur dans le développement, les stratégies, la mise en œuvre et l'opération des projets qu'il développe avec ses clients dans le respect des échéanciers et des budgets établis.

La courtoisie, l'ouverture d'esprit et le respect du cadre spécifique au projet demeurent les éléments essentiels pour inviter les citoyen.e.s, groupes d'intérêt et parties prenantes à participer aux projets territoriaux que développe l'IdT. À la fin d'une prise de contact, sur les réseaux sociaux, sur une plateforme participative ou dans le cas des appels et entrevues téléphoniques, l'IdT répond avec professionnalisme à son interlocuteur.trice et l'oriente vers toutes sources d'information publique disponible ou autres responsables le cas échéant.

L'IdT s'engage à garder confidentielle toute donnée et information transmise par le client et identifiée comme telle. Cette obligation de confidentialité ne peut s'appliquer aux données et informations du domaine public. L'IdT pourra utiliser et donner une description générale du mandat dans le but d'informer d'autres clients ou clients potentiels sur l'expérience et les qualifications de l'IdT.

Si des espèces à statut précaire étaient observées sur le site, l'IdT se réserve le droit de transmettre toute information pertinente relative aux espèces végétales et animales à statut précaire observées (CDPNQ, AARP, etc.).

L'IdT et le client conviennent aussi que la découverte non anticipée de dommages à l'environnement ou d'écosystèmes exceptionnels peut nécessiter de la part de l'IdT de prendre action afin de protéger la santé, la sécurité ou l'environnement, tel qu'il est exigé (ou non) par les lois en vigueur au Québec. D'ailleurs, l'IdT s'engage à avertir le client si des sols ou de l'eau semblant être ou étant potentiellement contaminés sont rencontrés.

RÈGLES DE L'ART

Les services fournis par l'IdT seront/ont été réalisés selon le niveau de précaution et d'expertise généralement exercé par les autres membres de la profession soumis aux conditions similaires de limites dans le temps et de contraintes financières, physiques ou autres applicables au mandat.

INFORMATIONS

L'IdT doit être en mesure de se fier aux rapports, données, études, plans, devis, documents et autres informations fournis dans le cadre de la réalisation du mandat. L'IdT n'assume aucune responsabilité quant à leur précision ou leur état complet.

L'IdT ne sera pas responsable des interprétations ou recommandations produites par un tiers et basées, en tout ou en partie, sur les données, les interprétations et les recommandations et informations à produire/produites par l'IdT dans le cadre du mandat.

INSTRUMENTS ET DONNÉES

Les instruments (GPS, sonar, sonde, clinomètre, etc.) à utiliser/utilisés dans le cadre de la présente étude comportent une marge d'incertitude.

Les données d'inventaire botanique, faunique, récréatif, social, économique et/ou physique de la présente étude seront/ont été recueillies par échantillonnage et comportent donc une marge d'incertitude relativement à leur quantité et à leur qualité.

Les sondages et autres processus participatifs s'appuient également sur de l'échantillonnage et comportent une marge d'incertitude.

TEMPORALITÉ

Les données de l'étude seront/ont été recueillies selon une méthode d'échantillonnage reconnue à l'époque des inventaires sur le terrain et du ou des processus consultatifs ou participatifs. Il est probable que cette méthode évolue dans le temps.

Les constatations à présenter/présentées dans le rapport sont strictement limitées à la période de leurs évaluations et pour un horizon de temps spécifié dans le rapport (une année maximum, à moins d'avis contraire dans l'offre de service ou dans le rapport). L'évaluateur ne saurait être tenu responsable de dommages survenus au-delà de cet horizon de temps. Les conclusions seront/sont basées sur les informations et documents disponibles, de même que des observations faites lors de la visite de la propriété et des renseignements fournis par les intervenants rencontrés, ou encore lors du ou des processus consultatifs ou participatifs.

Les milieux naturels étant dynamiques temporellement, une évaluation à un moment autre pourrait mener à des conclusions différentes suite à des perturbations et/ou à l'évolution du milieu ainsi que de son environnement immédiat.

Dans le cas de plantations et des infrastructures, celles-ci seront sujettes dans le futur à des perturbations naturelles telles sécheresses, verglas, tempêtes, maladies ou insectes, de même qu'à des perturbations d'origine anthropique telles vandalisme, compaction des sols, usage, etc. L'IdT ne peut garantir l'état des arbres ou des infrastructures advenant un manque de soins arboricoles dans l'avenir.

Si le rapport inclut une évaluation des risques (arboricoles, récréation, etc.), cette dernière doit être comprise/interprétée dans un contexte de conditions météorologiques normales (et non pour des épisodes de conditions climatiques anormales ou extrêmes). À moins d'avis contraire dans l'offre de service ou dans le rapport, les risques relatifs à des aléas anormaux ne seront ou n'ont pas été évalués dans la présente expertise, et l'évaluateur ne saurait être tenu responsable de dommages conséquents à ces aléas.

Le client approuve les documents soumis par l'IdT dans un délai de 10 jours ouvrables, à défaut de quoi il sera réputé les avoir acceptés.

L'échéancier du mandat stipulé dans les documents soumis par l'IdT (offre de service, rapport) sera respecté dans la mesure où le client respecte de son côté l'échéance des tâches qui lui sont imparties dans le mandat (fourniture de données, autorisations requises, validation de choix requis, etc.).

TERRITORIALITÉ

L'établissement des limites de propriété à l'intérieur desquelles l'étude sera/a été réalisée est la responsabilité du client. Toutes contestations au sujet des limites de propriété seront l'entière responsabilité du client.

À moins d'avis contraire dans l'offre de service ou dans le rapport, les données seront ou ont été recueillies à partir du sol et aucun inventaire aérien ne sera ou ne fut réalisé. Cette lacune de visibilité ou d'accès entraîne une limite importante relative à la responsabilité professionnelle de l'évaluateur. À moins qu'il ne soit clairement spécifié dans l'offre de service ou le rapport, il est de la responsabilité du client de faire inspecter en détail la cime des arbres, le cas échéant.

ATTENTES ENVERS LE CLIENT

Déterminer les personnes-ressources clés, y compris un chef de projet (le cas échéant), s'assurer de la collaboration de tous les membres importants de l'équipe du client, faire preuve d'un engagement continu tout au long du projet en respectant l'échéancier du projet, en fournissant les renseignements importants nécessaires au projet et en terminant les activités en temps opportun, donner une rétroaction rapide et claire au sujet des livrables et prendre en charge les décisions d'affaires.

UTILISATION DE L'ANALYSE, DE DONNÉES ET DE DOCUMENTS

Les informations et les interprétations à présenter/présentées dans le rapport/analyse ne se rapportent qu'au mandat spécifique octroyé par le client à l'IdT.

L'interprétation des données, les commentaires et les conclusions contenus dans le rapport/analyse seront/sont basés, au mieux de notre connaissance, sur les politiques, règlements et les critères (PRC) en vigueur et applicables au projet. Si ces PRC sont modifiés ou diffèrent de ceux présumés, l'IdT devra être consulté afin de réviser, s'il y a lieu, le contenu de l'analyse. En l'absence de PRC permettant l'interprétation des données, l'interprétation est fondée, au mieux de notre connaissance, sur les pratiques environnementales et professionnelles acceptées.

Les conclusions générales concernant l'ensemble du terrain d'étude seront/sont fournies à titre indicatif et sur une base de probabilité. Les réponses données par des participants à des processus consultatifs ou participatifs n'engagent pas l'Institut des territoires et ne constituent pas l'opinion de l'IdT. L'IdT ne peut être tenu responsable des opinions émises par des participants, ou encore d'informations qui seraient divulguées par des participants lors des processus consultatifs.

Le client a le droit de détenir des copies, éventuellement reproductibles, des plans, devis, schémas, avis, rapports, cahiers des charges, pour son information et pour consultation en rapport avec l'utilisation de l'ouvrage. Il ne peut les utiliser pour agrandir, modifier l'ouvrage, ou pour réaliser d'autres projets.

EXPERTISES PROFESSIONNELLES SUPPLÉMENTAIRES

Sous réserve d'obtenir l'approbation écrite du client, l'IdT retiendra au nom et aux frais de ce dernier, les services professionnels d'expert requis à la réalisation du présent mandat.

BUDGET ET HONORAIRES

Ni l'IdT ni le client n'ont la maîtrise du coût de la main-d'œuvre, des matériaux ou du matériel, des techniques d'estimation des entrepreneurs, des conditions des négociations ainsi que du niveau de concurrence au moment de l'appel d'offres et de l'état du marché de la construction. Par conséquent, l'IdT ne peut garantir ou affirmer que les prix obtenus par appel d'offres ou par négociation ne s'écarteront pas de l'estimation du coût probable des travaux. Le client ne peut arguer d'un écart entre le budget du projet et le coût réel de construction pour retenir des honoraires dus à l'IdT.

CONDITIONS DU TERRAIN

La description du terrain à inclure/inclure dans le rapport/analyse sera/est présentée dans le but de fournir une information générale sur le terrain. Cette information ne devra/doit en aucun cas être utilisée comme données géotechniques. Les conditions hydriques peuvent varier suivant les précipitations, les saisons ou des activités dans son voisinage. Lorsque les conditions des lieux diffèrent de façon significative de celles présentées dans le rapport/analyse, le client ou son représentant autorisé doit prévenir l'Institut des territoires, afin de permettre la révision du contenu de l'analyse, s'il y a lieu. Le terrain pourra/pourrait comprendre d'autres milieux humides, il sera/est donc impératif d'effectuer des vérifications avant toute construction.

REMPLACEMENT DES RESSOURCES DANS LE CAS D'ABSENCE

L'IdT étant un organisme de bienfaisance qui prône la multidisciplinarité, l'ensemble de l'équipe a des connaissances générales sur le développement, la mise en œuvre et l'opération d'un projet territorial. Ainsi, dans l'éventualité où une ressource devait être remplacée, les effectifs internes actuels pourront prendre le flambeau de n'importe quel membre d'ici son remplacement par une autre personne-ressource. De plus, l'organisation interne de l'IdT a accès à l'ensemble des procès-verbaux des rencontres avec le client, études, devis, documents, ententes et outils de mise en œuvre qui permettront une reprise rapide du dossier le cas échéant, peu importe la ressource à remplacer.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les plans, devis, schémas et autres documents à préparer/préparés par l'IdT aux fins du mandat sont la propriété de l'IdT. Toutefois, une copie desdits plans, devis, schémas, dessins, avis, rapports et autres documents sera remise au client à sa demande, et pour fins documentaires seulement. Le client ne pourra les utiliser ou en permettre l'utilisation, en tout ou en partie, pour un autre projet ou pour l'addition d'autres travaux au projet, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de l'IdT et moyennant rémunération de ce dernier selon les tarifs en vigueur au moment de la réutilisation desdits plans, devis, schémas, dessins, rapports et autres documents.

Le client comprend que les données à recueillir/recueillies dans le cadre du mandat peuvent être utilisées par l'IdT à des fins de recherches scientifiques ou promotionnelles. Les données pourraient toutefois être anonymisées avant leur utilisation.

ASSURANCES

L'IdT s'engage à maintenir en vigueur pendant la durée du mandat une assurance de responsabilité civile, une assurance de responsabilité professionnelle et déclare être un employeur en règle avec les exigences de la Commission des Normes, de l'Équité et de la santé et de la sécurité au travail (C.N.E.S.S.T.) du Québec, afin d'être adéquatement protégée face à des réclamations pouvant survenir à la suite des services requis par ce contrat.

RÉMUNÉRATION

Les services de l'IdT sont rémunérés selon la méthode prescrite dans la proposition d'honoraires/offre de service (forfaitaire, pourcentage, honoraire, banque d'heures, etc.) et convenue avec le client. Si l'IdT est rémunéré selon une somme forfaitaire, le client est tenu de payer toute augmentation résultant de services ou dépenses qui pourraient raisonnablement être prévus par l'IdT.

FRAIS REMBOURSABLES

À moins d'indications contraires dans la proposition d'honoraires, tous les frais d'impression, de messagerie, d'achat de matériaux, d'hébergement et de repas seront facturés au client au prix coûtant, avec preuves justificatives à l'appui. Les frais de déplacement seront facturés en termes de frais de kilométrage et d'heures passées en déplacement.

MODIFICATION AU MANDAT

Nonobstant les modalités de rémunération de l'IdT, toute modification au mandat demandée par le client qui impose des services supplémentaires ou qui rend inutile une partie des services déjà réalisés, fera l'objet d'un avis écrit adressé au client avant que l'IdT n'entrepreneur les services supplémentaires. Dans un tel cas, l'IdT doit être rémunéré en sus des honoraires convenus en vertu d'une entente spécifique à être négociée.

SUSPENSION DES SERVICES ET RÉSILIATION DE CONTRAT

Aucune interruption de contrat ne sera envisageable, sauf dans le cas où l'expertise de l'IdT relève une atteinte importante à la viabilité du développement du mandat. L'IdT peut, après avoir donné au client un avis écrit de cinq (5) jours, suspendre la prestation des services ou résilier le contrat en cas notamment de non-paiement total ou partiel d'une facture. En cas de suspension des services ou de résiliation du contrat, le client est tenu de payer, dans la proposition du prix convenu, les honoraires et dépenses encourus jusqu'à la date de suspension ou de la résiliation ainsi que les frais de démobilisation et de remobilisation, le cas échéant.

MODALITÉS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Le contrat est régi et interprété selon les lois du Québec.

Les parties conviennent/ont convenu d'élire domicile dans le district judiciaire de Terrebonne.

L'IdT ne peut garantir l'obtention des autorisations et des permis souhaités et ne peut être tenu responsable des délais causés par des situations hors de son contrôle. L'IdT n'est pas responsable d'un refus du projet ou d'un retard dans l'émission du permis ou de toute autre autorisation par les autorités. Le client ne pourra retenir des honoraires dus pour ces causes.

Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements émise dans le rapport sera/est exprimée à titre indicatif ; elle ne sera pas et ne devra pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.